

MAIRIE D'AMPLEPUS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°6

OBJET : **FINANCEMENT DE L'EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER DU BEAUJOLAIS VERT (CHBV)**

Le maire certifie sous sa responsabilité la caracté-
ré exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) : 8

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le huit juillet deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia BALMONT, Patricia PIVOT

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Jean-Pierre HERRADA (pouvoir à Jean-François TEIL), Sandrine DEVEAUX (pouvoir à Corinne GELIN), Laurence PIERRAT (pouvoir à Lydie AUGAY), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Romain COLLIER (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO), Dimitri GIRARD (pouvoir à Daniel DUMONTET)

Le ou les membres absent(s) : Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Vu le projet de construction d'un EHPAD sur le site du Clos du Crêt à Amplepuis ;

Vu la décision du bureau communautaire du 4 février 2020 par laquelle la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) a approuvé une participation à hauteur de 2 000 000€ ;

Vu la délibération n°4 du 25 février 2020 portant accord de principe – financement du Centre Hospitalier du Beaujolais Vert (CHBV) actant le principe d'une participation globale de 1 000 000 € répartie en trois entre les Communes de AMPLEPUS, THIZY-LES-BOURGS et COURS

Vu la délibération du 11 février 2025 actant le principe d'une participation globale maximum de 1 000 000 € répartie au prorata des réalisations (travaux) dans chacune d'entre elles.

Vu l'avis favorable de la commission Finances-affaires générales réunie le 30/06/2025

Le Conseil municipal :

- **ACTE** le principe du versement de la participation de la commune d'Amplepuis (850 000€) en trois fois, selon le calendrier ci-dessous :
 - o 300 000€ en 2026
 - o 300 000€ en 2027
 - o 250 000€ en 2028
- **AUTORISE M** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 08 juillet 2025

Le secrétaire de séance

Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET